

PORTO-NOVO, le 4 DECEMBRE 1962

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTRE DES AFFAIRES INTERIEURES
DE LA SECURITE ET DE LA DEFENSE

(D) DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

/) /° 53L /PR/CAB/MAISD-P: /-) N° 1962

SOMMAIRE:
Titularisation

(E) (-) RESIDENT DE LA (-) REPUBLIQUE,

- VU la Loi N°60/36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;
- VU la Loi N°59/I6/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des Emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
- VU les nécessités du service ;
- SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures, de la Sécurité et de la Défense ;
- LE Conseil des Ministres entendu ;

(D) E C R E T E :

ARTICLE 1°- Monsieur MEGNANSSAN Bruno Jean-Marie, Adjoint au Sous-Préfet, de retour de congé, est réaffecté en cette qualité à la Sous-Préfecture de BOPA.

ARTICLE 2°- Le présent décret, qui aura effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera ./.-

Par le Président de la République
Ministre des Affaires Intérieures,
de la Sécurité et de la Défense,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,


M. ARCUNA.


H. MAGA.